



Tristesse

Un pasteur de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) fait l'objet d'une procédure judiciaire. Mis en examen, il demeure sous contrôle judiciaire.

La direction d'Église exprime sa solidarité avec les victimes des possibles agissements de l'un de ses pasteurs.

Dès le 2 juillet 2024, conformément à la procédure en vigueur, l'UEPAL a suspendu le pasteur à titre conservatoire. Il bénéficie de la présomption d'innocence. La suspension à titre conservatoire signifie l'arrêt de toutes ses responsabilités et engagements pastoraux durant le temps de la procédure. La direction d'Église a diligenté une enquête interne qui pourrait conduire à des mesures disciplinaires.

Le 4 juillet dernier, le responsable territorial et le directeur des ressources humaines de l'UEPAL ont rencontré les conseillers presbytéraux des paroisses dont le pasteur avait la charge, ainsi que les pasteurs du secteur, pour les informer de la situation. Les maires des communes en ont également été informés.

L'UEPAL rappelle que toute personne victime de violences physiques, sexuelles ou spirituelles de la part d'une personne qui porte une responsabilité en Église peut contacter le comité indépendant qu'elle a mis en place pour l'accueil et l'accompagnement : accueil-violences@uepal.org

Contact : Alain Spielwoy, directeur des ressources humaines
de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine
06 46 00 74 43 – drh@uepal.fr